



Succession famille recomposée

Par **Gasby**, le **18/07/2012** à **10:50**

Bonjour,

Nous héritons, mon frère et moi, d'un terrain d'environ 1000 m² et d'une maison construite sur ce terrain (biens propres de notre père) et d'un autre terrain de 250 m² (bien de nos deux parents). Ces deux parcelles constituent le jardin de la maison.

Notre soeur, née de la première union de notre mère, nous a prévenus qu'elle refusait de vendre sa part de terrain, soit environ 40 m².

Si dans quelques mois nous trouvons un acheteur, quels sont les recours pour obliger notre soeur à vendre sa part, une requête en référé est-elle possible ?.

Ce petit terrain se trouve "au fond du jardin", sans voie d'accès et donc non constructible. Mais le refus de notre soeur, par simple jalousie car elle estime avoir droit à une part de la maison, bloquera toute vente.

Quels recours avons- nous ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Cordialement.